



UTILISATION

DU POSTE INFORMATIQUE

- L'accès à l'ordinateur de la salle de lecture se fait sur réservation ou inscription à l'accueil.
- Son utilisation est destinée à la consultation de sites Web pour des recherches documentaires.
- La consultation pourra être limitée à 30 mn en cas d'affluence.
- L'accès aux sites Internet portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain est totalement interdit (pornographie, pédophilie, racisme, violence gratuite, ...). Toute infraction à cette disposition entraînera la suspension immédiate de la consultation.
- L'utilisation de clés USB est autorisée seulement pour la sauvegarde des recherches.
- Toute impression de données sera facturée 0,20 €uros la page N&B, 0,50 €uros la page couleur.
- La Bibliothèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et le droit de suppression temporaire ou définitive du droit d'accès à l'Internet en cas de non-respect des règles énoncées dans ce règlement.

Fait aux Loges en Josas le 1er.10.2014